

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la  
Propriété Intellectuelle  
Bureau international



(43) Date de la publication internationale  
25 septembre 2014 (25.09.2014)

WIPO | PCT

(10) Numéro de publication internationale  
WO 2014/146899 A1

- (51) Classification internationale des brevets :  
B65D 55/08 (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :  
PCT/EP2014/054187
- (22) Date de dépôt international :  
4 mars 2014 (04.03.2014)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :  
1352425 19 mars 2013 (19.03.2013) FR
- (71) Déposant : SLEEVER INTERNATIONAL COMPANY  
[FR/FR]; 15 avenue Arago, F-91420 Morangis (FR).
- (72) Inventeur : FRESNEL, Eric; 1, impasse du Moulin Vert,  
F-75014 Paris (FR).
- (74) Mandataires : PARZY, Benjamin et al.; Cabinet Boettcher,  
16 rue Médéric, F-75017 Paris (FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre  
de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM,  
AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BN, BR, BW, BY,  
BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM,

DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT,  
HN, HR, HU, ID, IL, IN, IR, IS, JP, KE, KG, KN, KP, KR,  
KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME,  
MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ,  
OM, PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SA,  
SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM,  
TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM,  
ZW.

- (84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre  
de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH,  
GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, SZ, TZ,  
UG, ZM, ZW), eurasiatique (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU, TJ,  
TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK,  
EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV,  
MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK, SM,  
TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW,  
KM, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

- avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))
- avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues (règle 48.2.h)

(54) Title : SAFETY ENVELOPE CAPABLE OF PROVIDING PROTECTION AGAINST OPENING OF RECEPTACLES, OBJECT COVERED WITH AN ENVELOPE OF THIS TYPE AND METHOD FOR AFFIXING INFORMATION ON AN ENVELOPE OF THIS TYPE

(54) Titre : ENVELOPPE DE SECURITE APTE A ASSURER UNE PROTECTION ANTI-OUVERTURE DE RECIPIENTS, OBJET RECOUVERT D'UNE TELLE ENVELOPPE ET PROCEDE D'INSCRIPTION D'INFORMATIONS SUR UNE TELLE ENVELOPPE

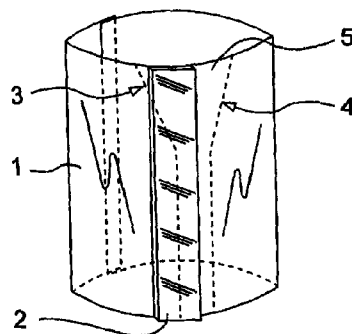


Fig. 1

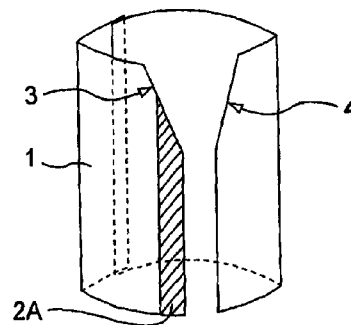


Fig. 2

(57) Abstract : The invention relates to a safety envelope for covering an item, in particular a receptacle, comprising a sleeve (1) made from heat-shrinkable plastic which is equipped on the outer face thereof with a safety strip (2) made from a delaminable multi-layer material, the sleeve having at least one cut line (3) passing under the strip such that the latter is torn and delaminated upon cutting of the sleeve along said cut line. The invention likewise relates to an item covered with a safety envelope of this type and also to a method for affixing information to the sleeve and the safety strip of a safety envelope of this type.

(57) Abrégé :

[Suite sur la page suivante]

WO 2014/146899 A1

---

L'invention concerne une enveloppe de sécurité pour recouvrir un objet, notamment un récipient, comportant un manchon (1) en matière plastique thermorétractable qui est équipé sur sa face externe d'une bande de sécurité (2) en matériau multicouche délaminable, le manchon présentant au moins une ligne de découpe (3) passant sous la bande de sorte que celle-ci soit déchirée et délaminée lors de la découpe du manchon selon ladite ligne de découpe. L'invention concerne également un objet recouvert d'une telle enveloppe de sécurité ainsi qu'un procédé d'inscription d'une information sur le manchon et la bande de sécurité d'une telle enveloppe de sécurité.

Enveloppe de sécurité apte à assurer une protection anti-ouverture de récipients, objet recouvert d'une telle enveloppe et procédé d'inscription d'informations sur une telle enveloppe.

5 L'invention est relative à une enveloppe de sécurité, notamment pour récipients, apte à assurer une protection anti-ouverture. L'invention concerne également un objet recouvert d'une telle enveloppe de sécurité ainsi qu'un procédé d'inscription d'au moins une  
10 information sur le manchon et/ou la bande de sécurité d'une telle enveloppe de sécurité.

#### ARRIERE-PLAN TECHNOLOGIQUE DE L'INVENTION

Dans certains domaines, il importe de prévoir sur des récipients des dispositifs garantissant leur non-  
15 ouverture, afin notamment d'éviter des contrefaçons du type délit de remplissage. Ainsi, il est connu de recouvrir le goulot du récipient muni d'un bouchon d'un manchon en matière plastique thermorétractable. Pour ouvrir le récipient, il faut nécessairement enlever le  
20 manchon thermorétracté, ce qui impose de détruire celui-ci.

Cependant, il a été constaté que certains contrefacteurs arrivaient néanmoins à remettre en place le manchon, ou à en remettre un neuf qu'ils thermoformant  
25 directement sur le récipient. On a depuis proposé l'utilisation de manchons plus sophistiqués permettant d'augmenter la protection anti-ouverture.

Il est donc apparu un besoin de sophistiquer la protection anti-ouverture. A cet égard, la demanderesse a  
30 proposé dans le document FR2754375 une enveloppe de sécurité comportant un manchon en matière plastique thermorétractable équipé sur sa face interne d'un élément holographique et d'une bande d'arrachage passant derrière l'élément holographique afin de déchirer l'élément  
35 holographique lors de l'ouverture de l'enveloppe.

L'élément holographique est transférable sur la paroi du récipient en regard, de sorte que toute manipulation de l'enveloppe de sécurité a pour effet de détruire automatiquement l'élément holographique transféré.

5 La demanderesse a également proposé dans le document FR2778892 une enveloppe de sécurité en matière plastique thermorétractable qui est équipée sur sa face interne d'une bande d'arrachage et d'une bande métallisée d'identification qui s'étend parallèlement à la bande  
10 d'arrachage en étant prise en sandwich entre la face interne du manchon et une face adhésive de la bande d'arrachage.

#### OBJET DE L'INVENTION

L'invention vise à proposer une nouvelle enveloppe  
15 de sécurité, notamment pour récipients, présentant un niveau de sécurité accru.

#### PRESENTATION DE L'INVENTION

En vue de la réalisation de ce but, on propose une enveloppe de sécurité pour recouvrir un objet, notamment  
20 un récipient, comportant un manchon en matière plastique thermorétractable qui est équipé sur sa face externe d'une bande de sécurité en matériau multicouche délaminable, le manchon présentant au moins une ligne de découpe passant sous la bande.

25 Lors d'une tentative de retrait du manchon, celui-ci va se déchirer selon la ligne de découpe, ce qui provoque la délamination au moins partielle de la bande, laissant ainsi une trace visible d'une manipulation frauduleuse de manchon.

30 Selon un aspect particulier de l'invention, la bande est opaque et le manchon est équipé sur sa face interne d'impressions transférables sur une paroi de l'objet qui sont cachées par la bande.

Ainsi, des informations de sécurité peuvent être  
35 imprimées sur l'objet, sans même que le contrefacteur ne

puisse les repérer. Une fois le manchon ouvert, ces impressions qui ont été transférées sur la paroi de l'objet sont alors pleinement visibles.

On propose également un objet recouvert d'une telle enveloppe de sécurité ainsi qu'un procédé d'inscription d'au moins une information sur le manchon et/ou la bande de sécurité d'une telle enveloppe de sécurité.

#### DESCRIPTION DES FIGURES

L'invention sera mieux comprise à la lumière de la description qui suit en référence aux figures des dessins annexés parmi lesquelles :

- la figure 1 est une vue en perspective schématique d'une enveloppe de sécurité selon l'invention ;
- la figure 2 est une vue de l'enveloppe de sécurité de la figure 1 après ouverture ;
- la figure 3a est une vue en perspective schématique d'une enveloppe de sécurité selon une première variante de l'invention ;
- la figure 3b est une vue de l'enveloppe de sécurité de la figure 3a après ouverture ;
- la figure 4 est une vue en perspective schématique d'une enveloppe de sécurité selon une deuxième variante de l'invention
- la figure 5 est une vue de l'enveloppe de sécurité de la figure 4 après ouverture ;
- la figure 6 est une vue du récipient recouvert par l'enveloppe de la figure 4, après retrait de l'enveloppe
- la figure 7 est une vue du récipient recouvert par l'enveloppe de la figure 4,
- la figure 8 est une vue du récipient recouvert par l'enveloppe de la figure 4, après retrait partiel de l'enveloppe.

DESCRIPTION DETAILLÉE DE MODES DE RÉALISATION DE L'INVENTION

En référence à la figure 1, l'enveloppe de sécurité selon l'invention comporte un manchon 1 en matière plastique thermorétractable découpé dans une gaine réalisée à l'aide d'un film dans ladite matière. Le manchon 1 est équipé sur sa face externe d'une bande de sécurité 2 en matériau multicouche délaminable qui s'étend sensiblement selon une génératrice du manchon de sorte que lorsque le manchon est mis en place sur le goulot d'un récipient, la bande s'étende sensiblement verticalement.

Le manchon est par exemple réalisé dans un film monocouche de polyester (comme du PET) étiré pour lui donner une direction de rétraction privilégiée. Alternativement, le manchon est réalisé dans un matériau thermorétractable multicouche. Ledit matériau thermorétractable multicouche est par exemple constitué de diverses couches délaminables.

La bande de sécurité 2 est découpée dans un matériau plat constitué de diverses couches délaminables, dont une couche adhésive permettant son collage contre le manchon 1. Par exemple, on utilisera un matériau multicouche qui comporte une couche d'adhésif, une couche de polypropylène, et une couche externe constituée ici d'un couchage sécurisé pouvant recevoir des signes de sécurité. La couche externe pourra par exemple être en papier, en plastique ou présenter des inscriptions en relief.

De préférence, le matériau multicouche de la bande sécurisée n'est pas thermorétractable. De la sorte il est plus aisé d'inscrire des signes de sécurité sur la bande de sécurité. De plus, la partie du manchon recouverte par la bande de sécurité sera moins soumise à la rétraction que le reste du manchon, ce qui facilitera également l'inscription éventuelle de signes de sécurité sur cette partie du manchon.

Le manchon 1 comporte des lignes de découpe 3, 4 (représentées ici en pointillés), réalisées par exemple par microperforations, dont l'une s'étend sous la bande 2. Les lignes de découpe définissent sur le manchon une portion amovible 5 qui est enlevée lorsque le manchon est découpé. L'enveloppe de l'invention est alors enfilée sur le goulot d'un récipient fermé par un bouchon, puis chauffée pour provoquer la thermorétraction du manchon sur le goulot du récipient, recouvrant au moins un bord du bouchon. Le tout forme une enveloppe qui scelle le bouchon sur le goulot.

Le seul moyen d'avoir accès au bouchon est de déchirer l'enveloppe de sécurité selon les lignes de découpe 3,4. Pour cela, l'utilisateur saisit l'extrémité supérieure de la bande de sécurité, qui fait office de bande d'arrachage (aussi appelée tirecelle) et tire sur celle-ci.

Le résultat est alors visible à la figure 2 sur laquelle on constate que la portion amovible 5 a été enlevée en étant découpée selon les lignes de découpe 3,4, ce qui a provoqué la délamination de la bande de sécurité 2 dont une partie 2A est restée attachée à la portion du manchon 1 restée en place sur le récipient. Ainsi, la bande de sécurité 2 est séparée en plusieurs éléments et il n'est plus possible de la recomposer, ses éléments constitutifs étant délaminés et séparés. Il est alors très difficile de tenter de remettre en place le manchon sur le récipient.

Selon une première variante illustrée à la figure 3a, le manchon 1 similaire à celui qui vient d'être décrit comporte des signes de sécurité 20 (dont un seul est illustré ici). En outre, la bande de sécurité 2 comporte également des signes de sécurité 21 (dont un seul est illustré ici) qui sont agencés ici sur le

couchage sécurisé du matériau formant la bande de sécurité 2.

Les signes de sécurité 20, 21 du manchon 1 et de la bande de sécurité 2 peuvent comprendre par exemple un code numérique, un code-barres, un code de type QR (code-barres à deux dimensions), un numéro, un élément holographique, un logo ...

De préférence, les signes de sécurité inscrits sur le manchon 1 et/ou la bande de sécurité 2 comprennent des données qui sont spécifiques à l'objet que l'enveloppe de sécurité est destinée à recouvrir. Par exemple, au moins l'un des signes de sécurité est établi à partir d'un code d'identification unique qui est propre à l'objet à recouvrir. Le signe de sécurité varie ainsi d'un objet à un autre ce qui renforce la sécurité de l'enveloppe.

Les signes de sécurité 20,21 sont ici agencés sur les faces externes du manchon 1 et de la bande de sécurité 2 de sorte à être visibles lorsque l'enveloppe de sécurité de l'invention recouvre un objet. De la sorte, les différents signes de sécurité permettent de renforcer la sécurité de l'enveloppe.

En outre lorsque l'on tire sur la bande de sécurité 2, les signes de sécurité 21 portés par la bande de sécurité 2 sont détruits ou à tout le moins détériorés du fait de la séparation de la bande de sécurité 2 en plusieurs éléments. Il s'avère donc extrêmement difficile de recomposer les signes de sécurité en tentant de remettre en place la bande de sécurité 2 sur le manchon 1, ce qui renforce encore davantage la sécurité de l'enveloppe de sécurité.

Selon une mise en œuvre particulière, l'enveloppe comporte un signe de sécurité 23 qui est agencé sur l'enveloppe de sorte à s'étendre à cheval sur la face externe du manchon 1 et sur la face externe de la bande de sécurité 2. De la sorte, lorsque l'on tire sur la

bande de sécurité 2, on détruit ledit signe de sécurité 23, ou à tout le moins on le détériore, du fait de la séparation de la bande de sécurité 2 en plusieurs éléments et de la séparation de la bande de sécurité 2 du  
5 reste du manchon 1.

On voit à la figure 3b le résultat de l'enlèvement de la partie amovible 5 du manchon 2. Les signes de sécurité 21 et 23 ont été détruits par l'enlèvement de ladite partie amovible 5.

10 Les différents signes de sécurité sont rapportés par tout moyen sur leurs supports respectifs. Ils peuvent par exemple être imprimés sur respectivement la bande de sécurité 2 et le manchon 1.

Selon une deuxième variante illustrée aux figures 4  
15 et 5, le manchon 1 similaire à celui qui vient d'être décrit, comporte en outre sur sa face interne des impressions 6 transférables sur la paroi du récipient qui forment également un signe de sécurité. Il peut s'agir par exemple de logos (illustrés par les « A » sur la  
20 figure) préalablement imprimés sur la face interne du manchon 1, dont le contour est microperforé. La surface des impressions 6 est de préférence revêtue de colle thermoréactivable, encore appelée colle thermosensible, de sorte que lorsque le manchon est thermorétracté, la  
25 partie du manchon qui porte les impressions 6 se colle à la paroi du récipient. La surface des impressions transférables 6 peut toutefois être revêtue de n'importe quel type de matériau adhésif permettant l'adhérence des impressions 6 à la paroi du récipient. Le matériau  
30 adhésif peut ainsi également être une colle à froid.

De préférence, les impressions s'étendent sous la bande de sécurité 2, et plus particulièrement sous la portion de celle-ci qui est enlevée avec la portion amovible 5 du manchon.

Ainsi, en référence aux figures 6 à 8, lorsqu'on enlève ladite portion amovible, les impressions restent en place sur la paroi du récipient et marquent le récipient lui-même : le signe de sécurité est ainsi resté invisible de l'extérieur jusqu'à la rupture du manchon. En effet, on voit à la figure 7 que le signe de sécurité n'est pas visible de l'extérieur tant que le manchon est en place sur le récipient.

On voit à la figure 8 le résultat de l'enlèvement partiel du manchon et à la figure 6 le résultat de l'enlèvement total du manchon. Les impressions 6 sont restées sur la surface du récipient et deviennent apparentes.

Les impressions transférables pourront en variante comprendre un code numérique, un code-barres, un code de type QR (code-barres à deux dimensions), un numéro, un élément holographique ...

Les impressions transférables pourront bien entendu être agencées sur une autre partie du manchon que la partie amovible.

De préférence, les signes de sécurité sont agencés de sorte à être détruits lorsque l'on tire sur la bande de sécurité et/ou à n'apparaître que lorsque l'on tire sur la bande de sécurité. Pour ce faire, la bande de sécurité 2 est de préférence opaque. Ainsi, les impressions 6 transférables ne sont pas visibles de l'extérieur lorsque la bande de sécurité 2 est en place sur le manchon 1.

Par exemple, la bande de sécurité pourra être réalisée en matériaux transparents et comporter au moins une couche d'agent opaque afin que la bande de sécurité soit globalement opaque. De préférence, la couche d'agent opaque revêt alors au moins la face externe de la bande de sécurité 2 c'est-à-dire la face visible en service de la bande de sécurité 2. En variante la bande de sécurité

pourra comprendre au moins une couche en matériau opaque de sorte que la bande de sécurité 2 soit globalement opaque.

Alternativement, la bande de sécurité est  
5 entièrement transparente c'est-à-dire qu'elle permet de visualiser avec netteté des objets à travers elle. La bande de sécurité pourra n'être que partiellement opaque, une partie de la bande de sécurité demeurant transparente.

10 L'invention se prête à de nombreuses variantes. Ainsi, bien qu'on ait indiqué que le manchon 1 et la bande de sécurité 2 portaient des signes de sécurité, le manchon et la bande de sécurité pourront porter de façon plus générale des informations comme par exemple des  
15 indications relatives au contenu de l'objet recouvert par l'enveloppe de sécurité.

Les informations inscrites sur la bande de sécurité pourront par exemple être inscrites sur une des couches internes du matériau multicouche formant la bande de  
20 sécurité : les informations n'apparaîtront ainsi que lorsque la bande de sécurité sera décomposée en plusieurs éléments. Les signes de sécurité, ou de façon plus générale les informations, pourront être agencés sur la face externe et/ou la face interne de la bande de  
25 sécurité. De la même façon, les signes de sécurité, ou de façon plus générale les informations, pourront être agencés sur la face externe et/ou la face interne du manchon.

Par ailleurs, les informations inscrites sur le  
30 manchon pourront s'étendre au moins partiellement sur la partie du manchon recouverte par la bande de sécurité. Ainsi, les informations n'apparaîtront que lorsque la bande de sécurité sera décomposée en plusieurs éléments, si les éléments de la bande de sécurité restants sur le  
35 manchon après tirage de la bande de sécurité sont bien

entendu suffisamment transparents. En variante, les informations pourront être agencées de sorte à s'étendre à cheval sur la portion amovible du manchon et sur le reste du manchon. Ainsi, lorsque l'on tirera sur la bande de sécurité, on retirera la portion amovible et donc on détruira l'information.

Les informations inscrites sur le manchon ou sur la bande de sécurité sont par exemple agencées relativement aux lignes de découpe et à la position des informations inscrites sur respectivement la bande de sécurité ou sur le manchon.

Pour inscrire les informations sur le manchon 1 et la bande de sécurité 2, on met de préférence en œuvre le procédé suivant :

- inscrire les informations sur le manchon 1;
- former les lignes de découpe sur le manchon 1;
- inscrire les informations sur la bande de sécurité 2 en tenant compte de la position des informations sur le manchon 1 et de la position des lignes de découpe sur le manchon 1,
- lier la bande de sécurité 2 au manchon 1.

Les signes de sécurité, et de façon plus générale les informations, inscrits sur respectivement la bande de sécurité 2 et le manchon 1 peuvent être corrélés les uns par rapport aux autres. Par exemple un signe de sécurité agencé sur le manchon peut comprendre un code spécifique à l'objet recouvert par l'enveloppe de sécurité et le signe de sécurité agencé sur la bande de sécurité peut comprendre un autre code spécifique à l'objet recouvert par l'enveloppe de sécurité.

L'invention n'est pas limitée à ce qui vient d'être décrit mais englobe au contraire toute variante entrant dans le cadre défini par les revendications.

En particulier, bien que les découpes définissent ici une portion amovible qui est séparable du reste du

manchon, on pourra ne pas organiser de portion séparable, tout en prévoyant qu'au moins l'une des découpes passe sous la bande de sécurité, afin de garantir sa rupture et son délaminage en cas d'action sur le manchon.

## REVENDEICATIONS

1. Enveloppe de sécurité pour recouvrir un objet, notamment un récipient, comportant un manchon (1) en matière plastique thermorétractable qui est équipé sur sa face externe d'une bande de sécurité (2) en matériau multicouche délaminable, le manchon présentant au moins une ligne de découpe (3) passant sous la bande de sorte que celle-ci soit déchirée et délaminée lors de la découpe du manchon selon ladite ligne de découpe.

2. Enveloppe de sécurité selon la revendication 1, comportant au moins une information inscrite sur le manchon (1) et/ou la bande de sécurité (2).

3. Enveloppe de sécurité selon la revendication 2, dans laquelle l'information est un signe de sécurité.

4. Enveloppe de sécurité selon la revendication 3, dans laquelle le signe de sécurité est agencé de sorte à être détruit lors de la découpe du manchon (1) selon la ligne de découpe (3).

5. Enveloppe de sécurité selon la revendication 3, dans laquelle le signe de sécurité est agencé de sorte à n'apparaître qu'après la découpe du manchon (1) selon la ligne de découpe (3).

6. Enveloppe de sécurité selon la revendication 3, dans laquelle le manchon (1) comporte sur sa face interne des impressions (6) transférables sur une paroi de l'objet qu'il recouvre, les impressions transférables formant le signe de sécurité.

7. Enveloppe de sécurité selon la revendication 6, dans laquelle les impressions (6) transférables ont un contour délimité par des microperforations, et ont une surface recouverte d'un matériau adhésif, tel qu'une colle thermoréactivable.

8. Enveloppe de sécurité selon la revendication 1, dans laquelle la bande de sécurité (2) est opaque.

9. Enveloppe de sécurité selon les revendications 6 et 8, dans laquelle les impressions (6) transférables s'étendent sous la bande de sécurité (2).

5 10. Enveloppe de sécurité selon la revendication 9, dans laquelle les impressions (6) transférables s'étendent sous une partie de la bande de sécurité (2) qui est enlevée lors de la découpe du manchon (1), de sorte que les impressions deviennent visibles.

10 11. Enveloppe de sécurité selon la revendication 8, dans laquelle la bande de sécurité (2) comporte au moins une couche en matériau opaque.

12. Enveloppe de sécurité selon la revendication 8, dans laquelle la bande de sécurité (2) comporte au moins une couche d'agent opaque.

15 13. Enveloppe de sécurité selon la revendication 12, dans lequel la couche d'agent opaque revêt au moins une face visible en service de la bande de sécurité (2).

20 14. Enveloppe de sécurité selon la revendication 2, dans laquelle l'information est imprimée sur respectivement le manchon (1) et/ou la bande de sécurité (2).

25 15. Procédé d'inscription d'au moins une information sur le manchon (1) et d'au moins une information sur la bande de sécurité (2) de l'enveloppe de sécurité selon l'une des revendications précédentes, comprenant les étapes de :

- inscrire l'information sur le manchon ;
- former la ligne de découpe (3) sur le manchon ;
- inscrire l'information sur la bande de sécurité (2)
- 30 en tenant compte de la position de l'information sur le manchon et de la position de la ligne de découpe sur le manchon,
- lier la bande de sécurité au manchon.

35 16. Objet, notamment un récipient, recouvert d'une enveloppe selon l'une des revendications 1 à 14.

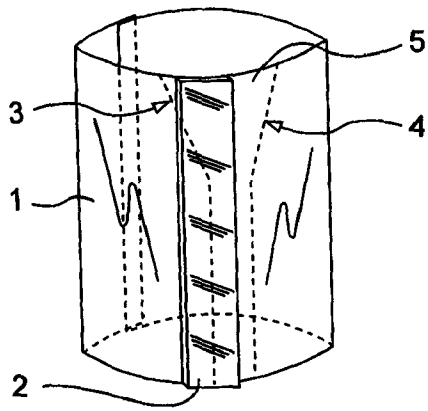


Fig. 1

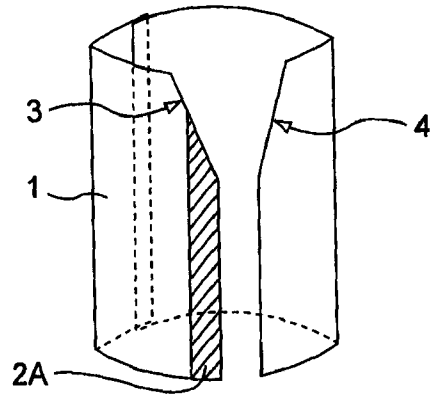


Fig. 2

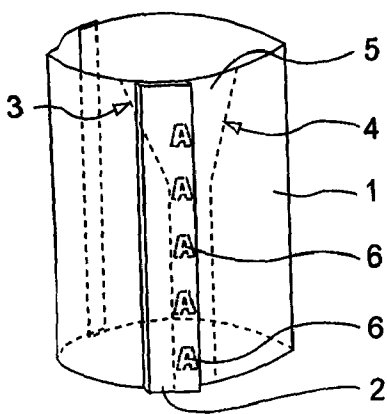


Fig. 4

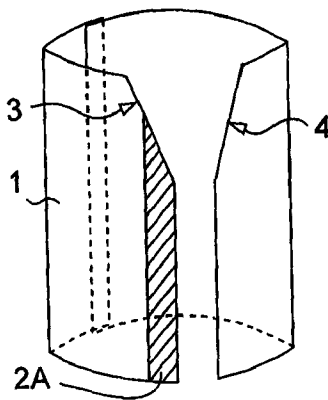


Fig. 5

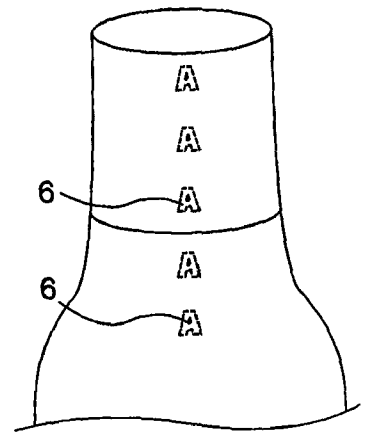


Fig. 6

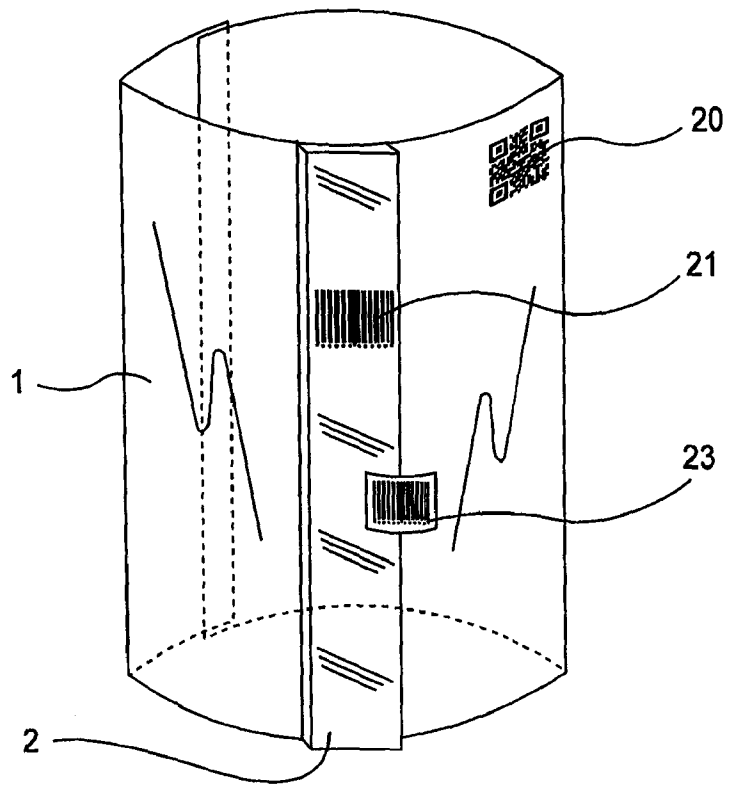


Fig. 3a

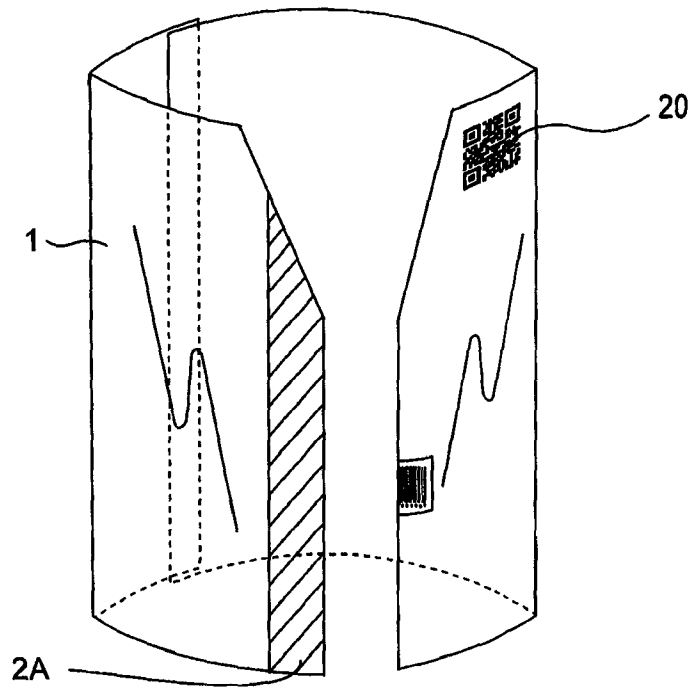


Fig. 3b

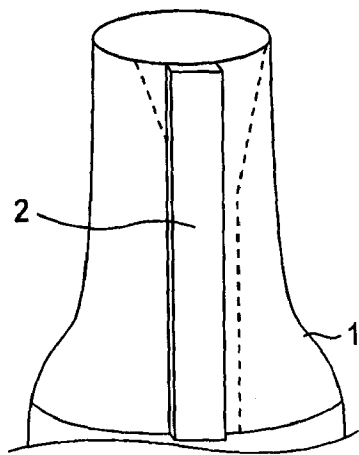


Fig. 7

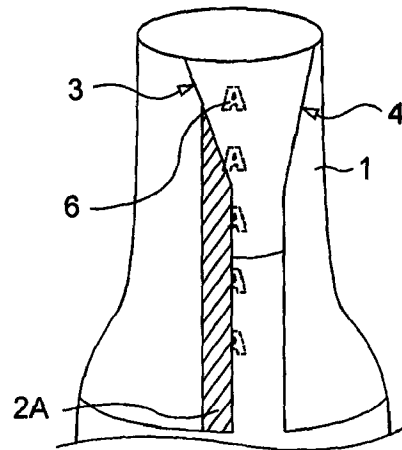


Fig. 8

**INTERNATIONAL SEARCH REPORT**

International application No  
PCT/EP2014/054187

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER  
INV. B65D55/08  
ADD.  
  
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED  
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)  
B65D G09F

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practicable, search terms used)  
EPO-Internal

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	JP 2006 123917 A (MITSUBISHI MATERIALS CORP) 18 May 2006 (2006-05-18) abstract; figure 6	1,15,16
A	FR 2 598 389 A1 (SCHEIDEGGER ALBERT [FR]) 13 November 1987 (1987-11-13) claim 1; figure 3	1,15,16
A	WO 93/19445 A1 (TRIGON IND LTD [NZ]) 30 September 1993 (1993-09-30) page 3, last paragraph - page 4, paragraph 1; figure 1	1,15,16

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

\* Special categories of cited documents :

- "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- "E" earlier application or patent but published on or after the international filing date
- "L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- "O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- "P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- "T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- "X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- "Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art
- "&" document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search  19 May 2014	Date of mailing of the international search report  17/07/2014
--	--

Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Authorized officer  Bridault, Alain
--	---

# INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/EP2014/054187

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
JP 2006123917	A	18-05-2006	NONE
FR 2598389	A1	13-11-1987	NONE
WO 9319445	A1	30-09-1993	AU 3759493 A 21-10-1993
		WO 9319445 A1	30-09-1993

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/EP2014/054187

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE INV. B65D55/08 ADD.		
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) B65D G09F		
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche		
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés) EPO-Internal		
C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	JP 2006 123917 A (MITSUBISHI MATERIALS CORP) 18 mai 2006 (2006-05-18) abrégé; figure 6 -----	1,15,16
A	FR 2 598 389 A1 (SCHEIDEGGER ALBERT [FR]) 13 novembre 1987 (1987-11-13) revendication 1; figure 3 -----	1,15,16
A	WO 93/19445 A1 (TRIGON IND LTD [NZ]) 30 septembre 1993 (1993-09-30) page 3, dernier alinéa - page 4, alinéa 1; figure 1 -----	1,15,16
<input type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents		
<input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe		
* Catégories spéciales de documents cités:		
"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée	"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier "&" document qui fait partie de la même famille de brevets	
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée 19 mai 2014		Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale 17/07/2014
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016		Fonctionnaire autorisé Bridault, Alain

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/EP2014/054187

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 2006123917	A	18-05-2006	AUCUN
FR 2598389	A1	13-11-1987	AUCUN
WO 9319445	A1	30-09-1993	AU 3759493 A 21-10-1993 WO 9319445 A1 30-09-1993